Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212200059-20260605-202606043-DE

Belle Isle EN TERRE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION	
28 mai 2026	
DATE D'AFFICHAGE	
28 mai 2026	
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	15
PRESENTS	14
PROCURATIONS	1
VOTANTS	15

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-sept heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BELLE-ISLE-EN-TERRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François LE MARREC, Maire.

Présents : Monsieur François LE MARREC, maire, Madame Amandine TREMEL, Madame Yvette BAZARD adjointes, Monsieur Bernard BROUDER, Monsieur Eric FRANCIOSI adjoints, Monsieur Christian PERNES, Madame Muriel LASPOUGEAS, Monsieur Guy CONNAN, Madame Nolwenn MARTIN, Madame Jade GRARD, Madame Leigh BARRET, Monsieur Erwan VALLEE, Monsieur Emmanuel LUTTON, Madame Stéphanie BLAIZE

Procuration : Monsieur Jacques RIOU à Monsieur Guy CONNAN

N° 2026-06-043

ELECTIONS SENATORIALES – Désignation des délégués et des délégués suppléants pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code électoral et notamment les articles L.280 à L.293, R.130-1 à R.148,

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 20 mai 2026 portant sur la désignation des délégués et des délégués suppléants des conseils municipaux le 5 juin 2026,

Considérant qu'il appartient au maire de réunir les membres du Conseil Municipal à cette même date,

Considérant que dans les communes de plus de 1000 habitants, le nombre de délégués est fixé en fonction de l'effectif légal du conseil municipal. Cet effectif est de 3 délégués titulaires et de 3 délégués suppléants.

Considérant le mode de scrutin à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage no vote préférentiel,

Vu la seule liste des candidats présentée par les membres du Conseil Municipal,

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212200059-20260605-202606043-DE

Le conseil municipal après délibération,

- Prend acte de l'acceptation ou de refus de leurs fonctions de délégués et délégués suppléants présents,
- Vote et nomme les délégués titulaires et délégués suppléants désignés pour procéder à l'élection des sénateurs, le dimanche 27 septembre 2026, comme mentionné dans le procès-verbal joint à la présenté délibération

POUR COPIE CONFORME

Le Secrétaire de séance,

Bernard BROUDER

Le Maire,

François LE MARREC

MAIRIE de BELLE-ISLE-en-TERRE (Côtes-d'Armor)